

# Salon du mieux- vivre

## SAIGNELÉGIER 29 - 31 mars 2019 L'Amour de soi

Halle du Marché Concours • Centre de Loisirs

110 exposants • 100 conférences

Salons du mieux-vivre

**Administration:**

Athénaïs Clément 12  
CH - 1700 Fribourg

**Manifestation de Saignelégier:**

**Exposition:** Halle du Marché-Concours  
Chemin du Chasseral

**Conférences:** Centre de Loisirs  
Chemin des Sports

CH - 2350 Saignelégier  
(PS: 5 min. à pied séparent ces 2 lieux)

Tél. : +41 (0)79 366 3884  
accueil@mieux-vivre.ch

**Salon de Saignelégier:**  
2019: 29 - 31 mars

**Salon de Fribourg**  
2018: 9 - 11 novembre

**Vendredi** 14h00 - 20h00  
**Samedi** 10h00 - 20h00  
**Dimanche** 10h00 - 18h00

### Ce qu'il faut savoir:

- en tant qu'exposant et/ou conférencier, vous allez être inscrit dans notre catalogue ainsi que sur notre site internet avec un lien direct sur votre propre site le cas échéant.
- le contrat d'exposant (**point B**, p. 2) commercial inclut une conférence ou un atelier (si plage disponible).
- le montage des stands par les exposants débute le jeudi à 14h00. Le dimanche, la présence sur le stand est obligatoire jusqu'à 18h00. Le démontage ne peut commencer avant 18h00.

Fribourg, septembre 2018

Chers, chères exposant(e)s,  
Madame, Monsieur,

C'est avec un très grand plaisir que nous vous annonçons la **huitième édition** du Salon du mieux-vivre de Saignelégier, du **29 au 31 mars 2018** et que nous vous proposons d'y participer!

### Le thème de cette nouvelle édition L'Amour de Soi

Les concepts les plus simples sont souvent les plus compliqués à mettre en oeuvre. L'amour de soi en fait clairement parti, alors pourquoi est-ce si difficile? Très souvent l'enfance est la période pendant laquelle un ensemble de dysfonctionnements peuvent se mettre en place. Ils ont ensuite une incidence sur la construction de l'adulte. Un manque d'amour à l'égard de soi peut se manifester de différentes manières: la non acceptation de son corps, la dévalorisation, la colère envers soi-même, des situations de vie où l'on se retrouve victime ou bourreau ou encore accepter l'inacceptable. On peut également se demander s'il est possible d'aimer véritablement ou de trouver sa juste place dans la vie, si on ne s'aime pas soi-même. Cette liste est non exhaustive, mais prendre conscience de ces phénomènes donne des indications sur les blessures du passé dont il faut prendre soin pour avancer plus favorablement dans l'existence. Les thérapeutes connaissent bien ces situations et les outils de guérison sont nombreux. Nous avons tous en nous cette capacité de développer cet amour inconditionnel, même si les chemins pour y parvenir peuvent représenter l'oeuvre d'une vie. Alors prenons soin de cet enfant intérieur et cultivons ensemble ce champ d'amour, pour voir fleurir une société plus heureuse.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous fournir de plus amples renseignements.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations et vous souhaitons réussite et succès pour vous et votre entreprise dans la sérénité et la détermination!

Pour le comité

  
André Dunand

## Inscription / Contrat

Le contrat suivant est conclu entre l'organisateur «l'Association Les Salons du mieux-vivre» et l'Entreprise mentionnée ci-dessous. L'Entreprise confirme par sa signature avoir reçu et pris connaissance des conditions générales de la manifestation et les considère comme partie intégrante du présent contrat. Elle s'engage à participer à la manifestation et reconnaît toutes les directives et décisions prises par l'organisation. Ce présent contrat est conclu sous réserve de l'alinéa 2 du règlement de la manifestation. Tous les prix s'entendent TVA comprise.

### Exposant principal / Conférencier

### Co-exposant

Entreprise		
Responsable		
Adresse		
NPA, Lieu		
Téléphone		
Portable		
eMail		
Internet		

### A) Stands non commerciaux - thérapeute (seuls les stands en couleur sont libres):

- **Taxe d'inscription:** Exposant seul CHF 50.00 TTC; par co-exposant: CHF 50.00 TTC

Il s'agit des stands ♦ portants les numéros de 21 à 34 au Rez et de 35 à 37 au 1er. Ils sont entourés de parois sur 2 côtés. Leur surface est de 4m². Sur ces stands, toute vente est strictement interdite.

**Prix du stand:** CHF 550.00 TTC au Rez, CHF 520.00 au 1er étage (avec prise électrique, pour le matériel voir le point F)  
Veuillez indiquer ci-dessous le numéro de stand choisi:

Choix 1*: no								Choix 2 (réserve)*: no						
--------------	--	--	--	--	--	--	--	------------------------	--	--	--	--	--	--

### B) Mini-stands commerciaux (MS) (seuls les stands en couleur sont libres):

La configuration des stands garantit le passage des visiteurs devant tous les stands!

Il s'agit des stands portants les lettres MS ♦. Ces stands sont loués avec parois et avec prise électrique.

**Coûts:** (pour le matériel voir le point F)

Taxe d'inscription: **Exposant seul CHF 130.00 TTC; par co-exposant: CHF 130.00 TTC**

Prix de location des stands MS ♦ (4m²): CHF 566.50 TTC au Rez / CHF 533.50 TTC au 1er étage

Prix de location des stands MS B ♦ (4m² avec 2 côtés ouverts): CHF 671.00 TTC au Rez / CHF 638.00 TTC au 1er étage

Veuillez indiquer ci-dessous le numéro de stand choisi:

Choix 1*: no + lettre(s)											Choix 2 (réserve)*: no + lettre(s)							
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

### C) Stands commerciaux (seuls les stands en couleur sont libres):

La configuration des stands garantit le passage des visiteurs devant tous les stands!

Ces stands sont loués avec parois et prise électrique. Pour le matériel voir le point F.

**Coûts:**

- **Taxe d'inscription:** Exposant seul CHF 300.00 TTC; par co-exposant: CHF 300.00 TTC

- Prix des stands type A ♦ (6m²): CHF 825.00 TTC au Rez / CHF 792.00 TTC au 1er étage

- Prix des stands type B ♦ (6m², 2 côtés ouverts): CHF 990.00 TTC au Rez / CHF 940.50 TTC au 1er étage

- Prix des stands type C ♦ (8m²): CHF 1'100.00 TTC au Rez / CHF 1'039.50 TTC au 1er étage

- Prix des stands type D ♦ (8m² 2 côtés ouverts): CHF 1'320.00 TTC au Rez / CHF 1'248.50 TTC au 1er étage

- Prix des stands type E ♦ (8m² 3 côtés ouverts): CHF 1'364.00 TTC au Rez / CHF 1'298.00 TTC au 1er étage

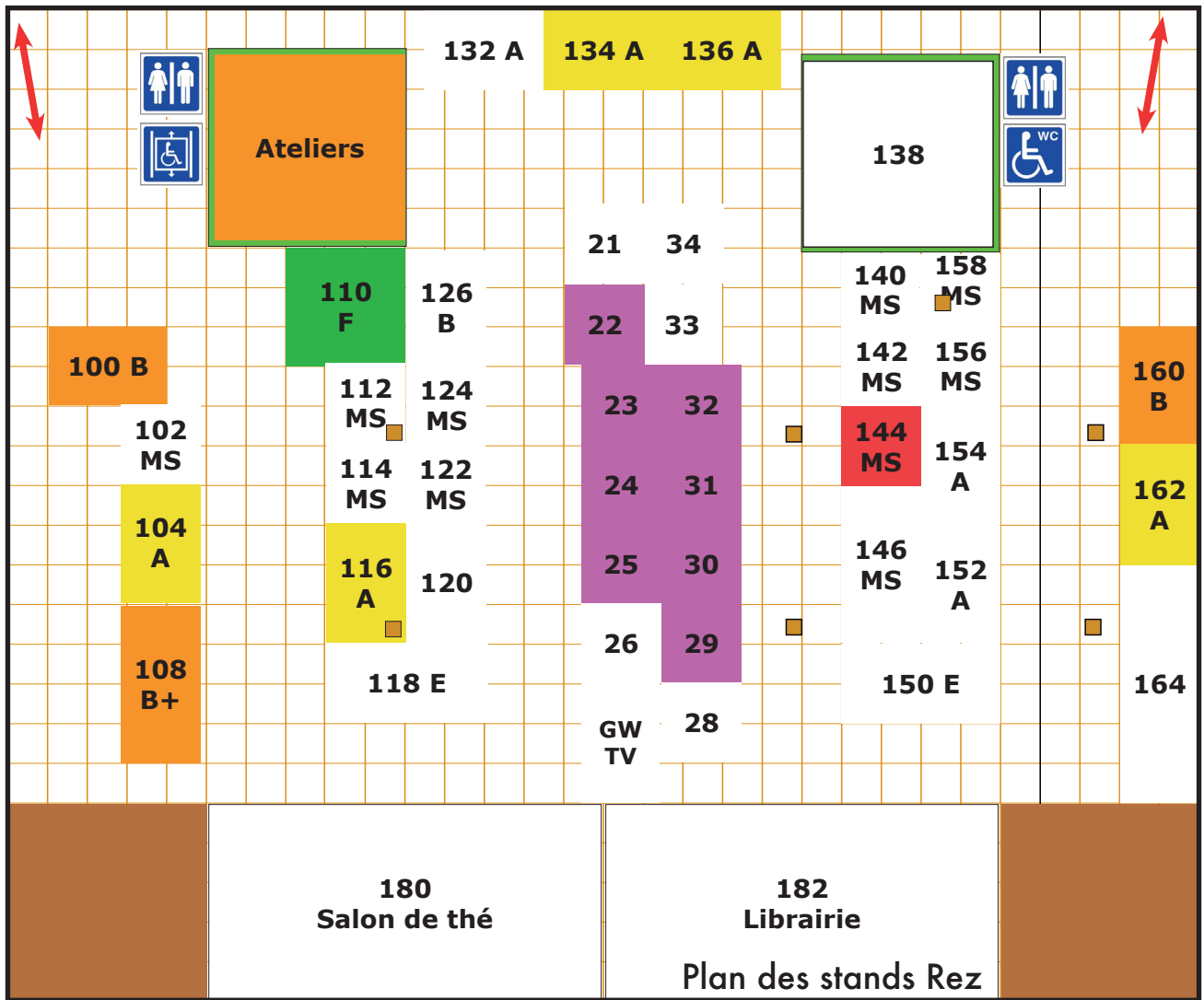
- Prix des stands type F ♦ (9m²): CHF 1'237.50 TTC au Rez / CHF 1'171.50 TTC au 1er étage

**NB: n'hésitez pas à nous contacter si vous désirez des m² supplémentaires, nous vous préparons volontiers une offre**

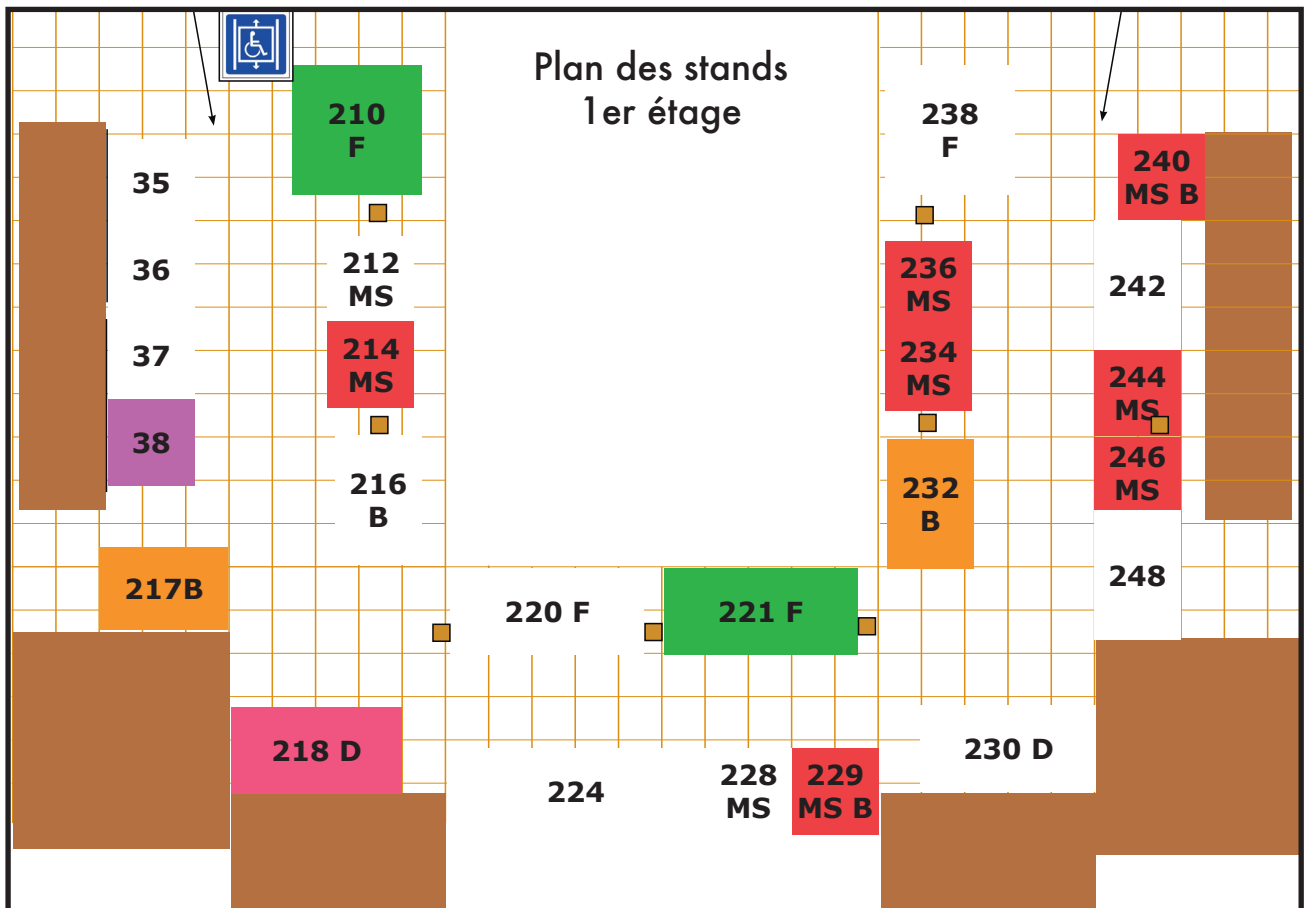
Veuillez indiquer ci-dessous le numéro et la/les lettre/s du stand choisi:

Choix 1*: no + lettre(s)													Choix 2 (réserve)*: no + lettre(s)						
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Une conférence est incluse dans le prix (uniquement pour les stands commerciaux, point B, si disponible). Pour une 2e conférence, le prix est de CHF 160.-. Merci de remplir le formulaire ad hoc (page 5/7) et de nous le retourner au plus tard le **17 février!**



Seuls les stands en couleur sont encore libres. Avant de réserver votre stand, téléchargez la dernière version du plan afin d'être sûr que le stand désiré soit encore libre



\* **Remarque, procédure d'attribution des stands:** Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Si, dans l'espace de 2 jours, pour un même stand, 2 réservations ou plus nous parviennent, nous prendrons contact avec les personnes intéressées pour trouver un arrangement. Si aucun arrangement n'est trouvé, le Comité du Salon décidera seul de l'attribution du stand. Dans les colonnes centrales, les stands peuvent être réservés traversants, donc avec accès sur 2 couloirs.

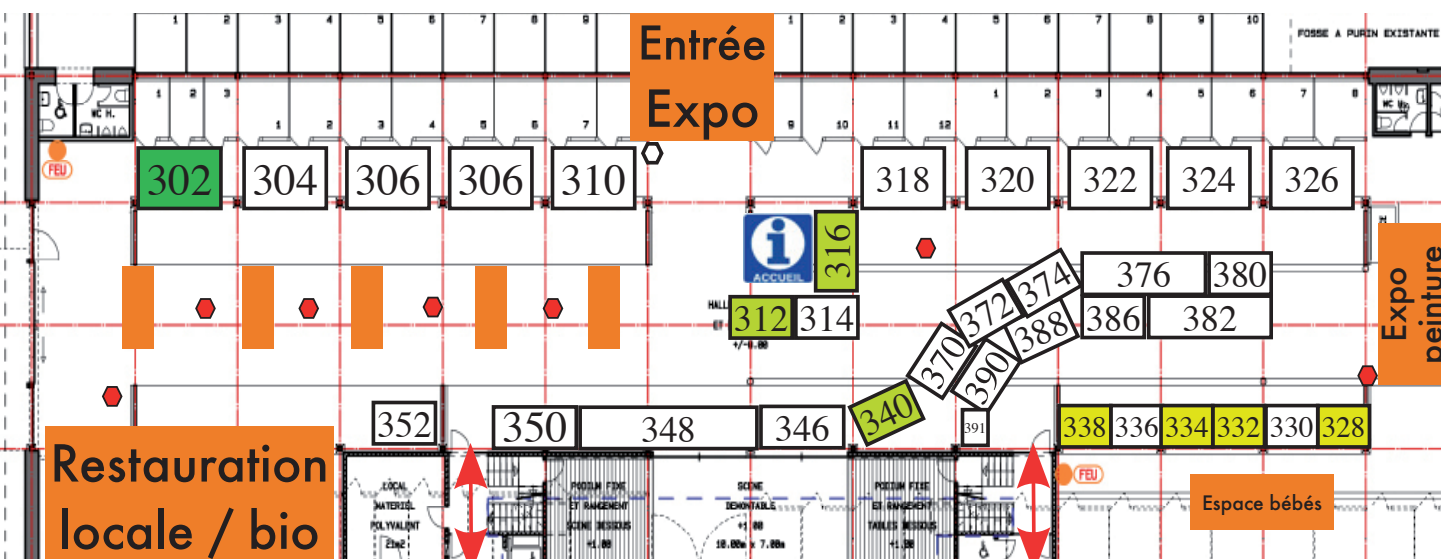
## D) Halle aux chevaux (seuls les stands en couleur sont libres):

ces stands, de 300 à 400, se situent dans la «Halle aux chevaux», cet endroit est à considérer comme un marché couvert. Les stands 302 à 326 ne sont pas équipés de paroi. cf point F. Dans cette halle équipée d'une dizaine de chauffettes à gaz, il est interdit de chauffer son stand via un chauffage électrique.

Coûts:	Producteur Bio	Non producteur Bio
Taxe d'inscription: <b>Exposant seul et par co-exposant:</b>	CHF 55.00 TTC	CHF 80.00 TTC
- Prix des stands type H ♦ (9m <sup>2</sup> ) avec prise électrique ♦	CHF 264.00 TTC	CHF 379.50 TTC
- Prix des stands type I ♦ (6m <sup>2</sup> ) avec prise électrique ♦	CHF 187.00 TTC	CHF 308.00 TTC
- Prix des stands type J ♦ (5m <sup>2</sup> ) avec prise électrique ♦	CHF 165.00 TTC	CHF 286.00 TTC
Plus-value pour les stands avec 2 côtés ouverts	20%	20%

Veuillez indiquer ci-dessous le numéro de stand choisi:

Choix 1*: no										Choix 2 (réserve)*: no									
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--



## E) Électricité:

- Chaque stand est équipé d'une prise électrique 220 V (inclus dans le prix)
- Un maximum de 1'000 Watts est disponible par stand
- Pour des raisons de sécurité et de qualité, les appareils tels que bouilloire, machine à café, micro-ondes, plaque de cuisson, four, chauffage électrique, coussin chauffant, etc., ne sont pas admis sur les stands.

Demande d'autorisation spéciale (réservée strictement pour la vente / les soins)

Appareil:	Besoin en Watts:
-----------	------------------

## F) Matériel supplémentaire:

Désignation	Prix unitaire	Commande	Prix TTC
Table 220 x 80 cm.	CHF 35.- TTC la pièce	Quantité:	
Table pour stand thérapeute uniquement 150x80cm (nbre limité)	CHF 25.- TTC la pièce	Quantité:	
Chaise	CHF 12.- TTC la pièce	Quantité:	
Spot de 100 W (non posé)	CHF 25.- TTC la pièce	Quantité:	
Stand couvert en bois	CHF 50.- TTC		

## G) Marchandise / produits exposés:

Chaque exposant est tenu d'indiquer ci-après l'ensemble des articles et/ou produits qu'il exposera (si nécessaire, prière d'utiliser une feuille annexe). L'exposant fournira également des catalogues, prospectus ou étiquettes des articles et/ou produits. Si l'exposant souhaite ajouter d'autres articles avant l'ouverture de l'exposition, il en avertira le comité en lui adressant une liste complémentaire. Tout produit ou article n'ayant pas été annoncé ou n'ayant pas reçu l'autorisation du comité ne pourra pas être exposé aux Salons du mieux-vivre. En cas de non respect de ces dispositions, le comité de l'Association se réserve le droit de demander à l'exposant (ou co-exposant) de retirer de son stand les articles et/ou produits non autorisés.

Pour les stands bio, l'exposant susmentionné certifie que les articles et/ou produits exposés aux Salons du mieux-vivre sont conformes aux indications données et que leur fabrication, leur conditionnement et leur publicité sont en accord avec BIO SUISSE et les législations en vigueur.

Articles et/ou produits:	Marques:

## H) Inscription dans le catalogue (Programme) et sur le site internet (pour exposant):

Votre raison sociale est d'office inscrite dans le catalogue des exposants ainsi que sur le site Internet **mieux-vivre.ch**  
Sous quelle lettre désirez-vous être référencé dans ces deux médias (cochez svp):

A  B  C  D  E  F  G  H  I  J  K  L  M  
 N  O  P  Q  R  S  T  U  V  W  X  Y  Z

NB: Vous pouvez être référencé sous 2 lettres ou plus, la plus-value est de CHF 40.- TTC par lettre dès la 2e lettre.

## I) Conférence / Atelier:

Merci de nous envoyer (par courrier ou par courriel) le/s texte/s, accompagné/s d'une photo, **au plus tard le 17 février! Durée de la conférence, de l'atelier: 55 minutes**

**Tarif par conférence/atelier:** Exposant\*\* : CHF 160.- TTC / Non Exposant: CHF 215.- TTC / **Beamer** (CHF 33.- TTC)

\*\* : Pour les personnes signant un contrat commercial (p. 2 pt B), la 1ère intervention est gratuite! (si disponible)

**Titre de la conférence (atelier) 1:** .....

**Conseil:** pensez à un titre court et le plus évocateur possible (max. 80 caractères, espaces compris)!

Jour souhaité: *	ve.		sa.		di.	
------------------	-----	--	-----	--	-----	--

Les salles sont équipées d'un rétro-projecteur et d'un écran. **Avez-vous besoin d'un beamer** (CHF 33.- TTC): Oui  / Non

**Contenu de la conférence - atelier**(max. 10 lignes, ces informations seront publiées sur le site internet): **Merci d'envoyer le texte résumant votre intervention par courriel: [accueil@mieux-vivre.ch](mailto:accueil@mieux-vivre.ch). Délai: 17 février.**

**Titre de la conférence (atelier) 2:** .....

**Conseil:** pensez à un titre court et le plus évocateur possible (max. 80 caractères, espaces compris)!

Jour souhaité: *	ve.		sa.		di.	
------------------	-----	--	-----	--	-----	--

Les salles sont équipées d'un rétro-projecteur et d'un écran. **Avez-vous besoin d'un beamer** (CHF 33.- TTC): Oui  / Non

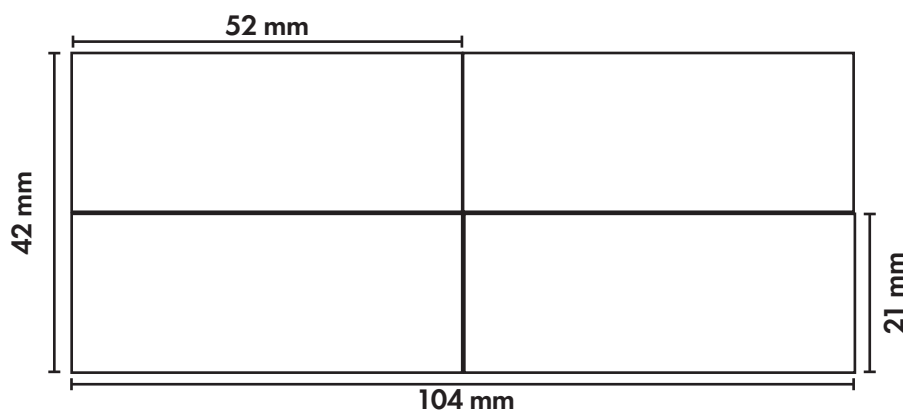
**Contenu de la conférence - atelier** (max. 10 lignes, ces informations seront publiées sur le site internet): **Merci d'envoyer le texte résumant votre intervention par courriel: [accueil@mieux-vivre.ch](mailto:accueil@mieux-vivre.ch). Délai: 17 février.**

## J) Espaces publicitaires:

Le programme du Salon sera imprimé à 45'000 exemplaires et encarté dans un journal local (choix non arrêté à ce jour). Vos documents doivent être livrés aux dimensions finales, en haute résolution (150 dpi ou plus), en quadri et en pdf ou eps.

**Plus-value:** saisie de texte: CHF 20.- TTC; Scan logo ou photo: CHF 25.- TTC / élément; Mise en page: CHF 50.- TTC.

Format L x H	Prix exposant	Texte + Logo et photo	Prix non exposant	Texte + Logo et photo
A: 52 mm x 21 mm	180.- TTC		220.- TTC	
B: 104x21 / 42x52	235.- TTC		275.- TTC	
C: 208x21 / 104x42	480.- TTC		610.- TTC	
D: 208 x 42	740.- TTC		870.- TTC	



**Site internet: bandeau publicitaire:** dimension 185 x 185 px., format gif ou jpg.

Forfait pour un mois: ( ) de septembre à décembre 2018: CHF 65.- TTC;

( ) de janvier, février 2019: CHF 125.- TTC;

( ) mars, avril 2019: CHF 185.- TTC;

( ) mai, juin, juillet, août 2019: CHF 35.00 TTC.

S'il y a plusieurs bannières, elles fonctionneront en alternance. Cochez (X) la période!

**Boutique virtuelle (pour les exposants):** une boutique en ligne a été installée sur notre site. Si vous désirez profiter de cette vitrine pour vendre vos produits, n'hésitez pas à nous contacter! Conditions: stockage et envoi par vos soins, commission: 5% HT (détails sur notre site)

### Formule proposée pour location

Salle d'exposition fermée, éclairée et chauffée (sauf «Halle aux chevaux»); parking gratuit. Tous frais de nettoyage et élimination des déchets inclus (**tri obligatoire**).

Le stand doit être rendu tel que reçu, sans dégâts ni déchets.

**Info:** une caution de CHF 150.- TTC sera facturée à tous les exposants. Elle ne sera remboursée que si le stand est rendu vide (sans déchets) en état initial (parois intactes) et si le stand est occupé en permanence jusqu'à la fermeture dimanche 18h00.

### Conditions d'admission, signature:

La signature ci-dessous concerne tous les points de ce document, règlement y compris. L'exposant susmentionné certifie que les articles et/ou produits exposés au Salon du mieux-vivre sont conformes aux indications données et que leur fabrication, leur conditionnement et leur publicité sont en accord avec les législations en vigueur.

**Conditions de paiement:** Toutes les factures sont payables à 10 jours.

**La TVA est incluse dans les prix.**

**Pour que votre nom, votre raison sociale, votre publicité soient publiés dans notre catalogue, toutes les informations doivent nous parvenir avant le 21 février!**

Lieu et date

.....

Entreprise et signature du responsable

.....

### Déclaration des secteurs pour les exposants (maximum 3)

- Habitat et santé
- Guérir
- Alimentation
- Textiles naturels
- Soins corporels
- Energie
- Agriculture
- Produits écologiques
- Chanvre
- Forme physique / Bien-être
- Médecine traditionnelle
- Médecine naturelle
- Prévention et réadaptation
- Sciences et recherches
- Médecine sportive
- Ecologie
- Thermalisme
- Centre thérapeutique
- Sciences-frontières
- Famille
- Voyage
- Tourisme et nature
- Animaux
- Autre: .....

Laisser vide merci

# Charte

## QUALITE • RESPECT

des Salons du mieux-vivre de Fribourg et de Saignelégier

En qualité:

- de membre de l'organisation des Salons
- de membre du staff
- d'exposant
- de conférencier
- de prestataire



je m'engage à

- respecter toutes les personnes avec lesquelles je serai en contact durant la manifestation, et moi-même
- respecter la confidentialité et la vie privée des visiteurs, c'est-à-dire à ne divulguer aucune des informations qui pourront m'être confiées
- fournir la meilleure qualité de pratique possible, au meilleur niveau de mes connaissances
- rester centré sur la demande spécifique du client et non sur mon propre désir d'intervention ou de résultat
- rester attentif à ce qu'il y a de digne, de respectable et d'unique en chacun
- ne pas juger, critiquer le visiteur
- ne pas quitter le visiteur ou l'auditeur sur une incompréhension, une frustration
- informer chaque client que tout contrat passé durant le salon est irrévocable
- respecter les horaires, le matériel, les lieux de la manifestation
- avoir une attitude respectueuse de l'environnement

Nom: .....

Prénom: .....

Lieu, date: .....

Signature: .....

NB: pour une question de fluidité du texte, les termes sont au masculin.

### Administration:

Salons du Mieux-Vivre • rte Athénaïs Clément 12 • CH - 1700 Fribourg  
www.mieux-vivre.ch • accueil@mieux-vivre.ch

Salon de Fribourg • Salon de Saignelégier

© Salons du mieux-vivre

# Règlement pour les exposants des Salons du mieux-vivre

## 1. Organisation

Le salon international du mieux-vivre, de la santé et de la prévention, est organisé par l'Association Les Salons du mieux-vivre de Fribourg. L'Association est responsable de tous les aspects financiers de ce salon.

## 2. Conditions d'admission

Les entreprises concernées sont celles dont les buts correspondent aux secteurs des Salons du mieux-vivre et dont les critères de sélection sont remplis. Le formulaire d'inscription, dûment rempli, daté et signé, prend valeur de contrat lorsqu'il est enregistré et confirmé par écrit à l'exposant. Le Comité se réserve le droit de refuser l'admission d'exposants utilisant des méthodes commerciales contraires aux règles usuelles de la profession ou ayant fait l'objet de plaintes fondées de la part du public. La propagande politique ou religieuse est interdite sous quelque forme que ce soit. L'organisation Les Salons du mieux-vivre a seule qualité pour statuer sur l'admission des exposants, des produits et la répartition des stands; elle n'a pas à motiver ses décisions.

### 2.1. Co-exposant

L'admission d'un co-exposant nécessite une inscription complémentaire. Chaque co-exposant doit s'acquitter d'une taxe d'inscription. L'exposant détenteur du stand répond du paiement de la ou des taxes de co-exposants et de la bonne tenue du stand.

### 2.2. Publicité pour une société tierce

La publicité pour des entreprises qui n'exposent pas est soumise à facturation. Si une raison sociale supplémentaire est affichée sur le stand (par ex. fournisseur) une taxe d'inscription supplémentaire, équivalente à la taxe de co-exposant, sera perçue.

## 3. Attribution des stands

L'attribution définitive d'un stand est de l'autorité exclusive de l'organisation des Salons du mieux-vivre.

## 4. Conditions de paiement/Facturation

En même temps que la confirmation d'admission, l'exposant recevra la facture pour les frais d'inscription et les frais de location. Toutes les factures doivent être payées impérativement à 10 jours. Sur demande, le paiement peut se faire en 2 temps (inscription - stand, matériel, ...). Les factures émises durant les 30 jours qui précèdent une manifestation sont payables en une fois au comptant.

**4.1** En cas de non-respect du paiement des factures établies, l'Association Les Salons du mieux-vivre interdira à l'exposant l'exploitation de son stand. Cet exposant n'est cependant pas pour autant libéré de ses engagements. Il reste redevable de la finance d'inscription, de la location de l'emplacement ou du stand aménagé, du coût d'installations commandées par lui, ainsi que des publicités déjà réalisées. L'article 2.1 reste valide et exécutable.

**4.2** Les intérêts de retard sur factures non payées seront facturés au taux de 9%. Les rappels seront facturés à raison de CHF 20.- par rappel

## 5. Rupture du contrat

Les entreprises et personnes individuelles qui se sont inscrites par écrit, par email, par téléphone, verbalement ou via le formulaire électronique ne peuvent rompre le contrat sans dédommagement. Le contrat prend effet à sa signature, respectivement son envoi, et vaut jusqu'à la conclusion de la manifestation (montage et démontage compris).

Si le contractant ne remplit pas ses devoirs ou souhaite se retirer, les règles suivantes s'appliquent:

- jusqu'à 6 mois avant le début de la manifestation: 20% du prix
- jusqu'à 3 mois avant le début de la manifestation: 50% du prix
- moins de 3 mois avant le début de la manifestation: 100% du prix.

## 6. Droit de l'organisateur

L'organisation Les Salons du mieux-vivre est seule maître des lieux de la manifestation et elle détermine la réglementation concernant le montage, le démontage, le rangement des stands. La direction de l'organisation ainsi que ses employés sont en droit de donner des instructions.

Les exposants sont dans l'obligation de transmettre toutes les instructions des organisateurs à leurs employés ou co-exposants.

## 7. Produits mis en vente, affichage des prix et règles de vente

L'organisateur peut exiger d'un exposant qu'il retire certains produits de son stand.

Les exposants commerciaux sont libres dans l'établissement de leur politique de prix. En ce qui concerne toute vente de marchandise ou de prestation, l'exposant doit s'en tenir à la règle de l'expression préalable, claire et audible du prix de la prestation. Des étiquettes lisibles doivent clairement annoncer le prix et l'unité de vente des marchandises ou une liste des articles et des prix doit être à disposition des clients.

## 8. Présence au stand

Les exposants s'engagent à exposer leur marchandise et à faire acte de présence sur leur stand pendant toute la durée de la manifestation. Les stands doivent présenter un aspect soigné et contribuer à l'esthétique générale du salon. Le Comité se réserve le droit d'intervenir pour toutes décorations ou présentations jugées trop sommaires ou excentriques.

## 9. Cartes d'acheteurs /bons d'entrées pour les clients

Des bons d'entrées pour les clients des exposants peuvent être obtenus jusqu'à concurrence de 20 par exposant (ainsi qu'aux éventuels co-exposants) à un prix préférentiel. Les exposants recevront un laissez-passer valable pour toute la durée du salon. Les bons d'entrée ainsi que les laissez-passer doivent être commandés par écrit à l'organisation des Salons du mieux-vivre.

## 10. Assurances

L'organisation Les Salons du mieux-vivre ne répond pas des dommages causés aux marchandises ou installations apportées par les exposants ou des tiers.

En outre, elle décline toute responsabilité pour la perte, la disparition ou le vol de marchandises, en tous cas et en tous temps. Pour les garanties d'assurances, les conditions des contrats conclus avec l'assurance sont applicables. Les tiers supportent tous les frais d'assurances.

- a) Responsabilité civile: La Fondation de la «Halle du Marché Concours» a contracté une assurance générale de responsabilité civile qui met tous les organisateurs et les exposants au bénéfice de la couverture pour les prétentions en dommages et intérêts formulés contre eux à la suite de dommages corporels ou matériels causés à des tiers, dans l'enceinte de la «Halle du Marché Concours» et engageant leur responsabilité, conformément aux dispositions légales. Si les organisateurs ou les exposants sont eux-mêmes au bénéfice d'une assurance responsabilité civile, la police souscrite par la Fondation de la «Halle du Marché Concours» n'est que subsidiaire. Tous les risques sont entièrement à la charge des exposants qui pourront se couvrir par des assurances individuelles.
- b) Assurances choses: Les exposants sont tenus de s'assurer contre l'incendie et les dommages naturels pour les installations et le matériel leur appartenant. L'assurance Transport et Exposition est facultative.

## 11. Dispositions finales

**11.1** L'organisation Les Salons du mieux-vivre se réserve le droit de modifier en tout temps les dispositions du présent règlement.

**11.2** Toutes les informations et les diverses directives qui parviennent aux exposants par l'Association Les Salons du mieux-vivre font automatiquement partie intégrante du présent règlement.

**11.3** Si des circonstances politiques, économiques ou un cas de force majeure devaient empêcher la manifestation d'avoir lieu, en restreindre l'importance ou en modifier le caractère, les exposants ne pourront prétendre à aucune indemnité. Au cas où l'exposition Les Salons du mieux-vivre ne pourrait s'ouvrir, les locations resteraient acquises ou dues à l'Association Les Salons du mieux-vivre jusqu'à concurrence d'un montant correspondant aux frais déjà engagés par elle.

**11.4** Les parties déclarent accepter l'application du droit suisse et faire élection du for juridique à Fribourg.